

CONDITIONS GÉNÉRALES CONTRACTUELLES ET DE VOYAGE - GREEN GOLF REISEN AG

1. Objet des présentes conditions générales contractuelles et de voyage

Les présentes conditions générales contractuelles et de voyage régissent les relations juridiques entre vous et Green Golf (une marque de Jet Reisen AG, 6003 Lucerne, ci-après « Green Golf ») pour les arrangements de voyage organisés par Green Golf ou pour d'autres prestations proposées par Green Golf en son propre nom.

Les présentes conditions générales contractuelles et de voyage ne s'appliquent pas aux voyages et prestations suivants : pour tous les arrangements « vol uniquement » transmis par Green Golf (par exemple billets d'avion aux tarifs spéciaux APEX/PEX), ainsi que pour les arrangements de voyage ou prestations individuelles d'autres entreprises, vous concluez le contrat directement avec les entreprises concernées. Les conditions générales contractuelles de ces entreprises s'appliquent alors. Dans ces cas, Green Golf n'est pas partie au contrat.

Lorsque votre point de réservation vous transmet des arrangements de voyage ou des prestations individuelles d'autres voyageurs ou entreprises, vous concluez le contrat avec ces entreprises et leurs propres conditions contractuelles s'appliquent. Dans ces cas, Green Golf n'est pas votre partie contractante.

2. Inscription / conclusion du contrat entre vous et Green Golf

Le contrat entre vous et Green Golf est conclu lorsque votre inscription est confirmée sans réserve par votre point de réservation. À partir de ce moment, les droits et obligations découlant du contrat, y compris les présentes conditions générales contractuelles et de voyage, prennent effet pour vous et pour Green Golf.

Si la personne qui effectue la réservation inscrit d'autres participants au voyage, elle répond de leurs obligations contractuelles, en particulier du paiement du prix du voyage, comme de ses propres obligations. Les accords contractuels ainsi que les présentes conditions générales contractuelles et de voyage s'appliquent à tous les participants au voyage.

Indications relatives aux noms : lors de la réservation, vous êtes tenu d'indiquer votre nom ainsi que les noms des personnes voyageant avec vous tels qu'ils figurent dans les documents d'identité utilisés pour le voyage (passeport, etc.). Si les noms figurant sur les documents de voyage, en particulier sur le billet d'avion, ne correspondent pas aux noms figurant sur le document d'identité (par exemple Fritz au lieu de Friedrich ou Vreni au lieu de Verena), la prestation de voyage peut vous être refusée, par exemple par la compagnie aérienne, ou des frais peuvent être occasionnés pour l'émission d'un nouveau billet. Dans ce cas, les frais supplémentaires sont à votre charge et les prestations non utilisées ne sont pas remboursées.

3. Prestations

Les prestations de Green Golf ressortent de la description des prestations figurant dans la brochure, l'annonce du voyage, le site Internet, la proposition de voyage et la confirmation de voyage. Les souhaits particuliers de votre part ou les accords accessoires ne font partie intégrante du contrat que s'ils ont été confirmés par écrit et sans réserve par le point de réservation.

Le transport des sacs de golf n'est pas compris dans le prix de l'arrangement. Selon la compagnie aérienne, un supplément peut être perçu. Les détails figurent dans la facture ou la confirmation.

Réservation des heures de départ : les heures de départ sont réservées gratuitement, pour autant qu'elles soient réservées en même temps que les autres prestations de voyage. En cas de réservation ultérieure, un montant de CHF 30.- est facturé par heure de départ.

Noms des compagnies aériennes effectives : en vertu des dispositions légales, nous sommes tenus de vous informer du nom des compagnies aériennes effectives dès que celles-ci sont déterminées. Nous nous réservons le droit de remplacer une compagnie aérienne désignée nommément par une autre compagnie aérienne. Dans ce cas, le nom de la nouvelle compagnie aérienne vous sera communiqué dans les meilleurs délais.

Le point de réservation n'est pas habilité à vous faire des promesses qui ne ressortent pas de notre propre brochure, de notre site Internet ou d'autres documents de Green Golf.

Si le point de réservation met à votre disposition, par exemple, des brochures propres à des hôtels, des brochures de terrains de golf, etc., qui n'ont pas été publiées par nous, ces informations ne nous engagent pas. Il en va de même des informations que vous obtenez directement auprès des prestataires ou sur Internet, dans des forums, etc.

En cas de voyage organisé par vos propres moyens jusqu'au lieu de séjour, vous êtes vous-même responsable d'arriver à temps sur le lieu de vacances.

4. Conditions de participation

Selon le terrain de golf, un handicap déterminé, une autorisation de parcours ou une Carte Verte (France) peut être exigé. Ces indications figurent dans la description du terrain de golf. Si vous ne disposez pas des conditions requises ou si vous ne pouvez pas présenter les justificatifs correspondants, l'accès au terrain ou le jeu peut vous être refusé.

Veillez noter que les différents terrains de golf appliquent des règles de comportement et des codes vestimentaires. En cas de non-respect, les terrains de golf sont en droit de vous refuser l'accès ou de vous exclure du parcours.

Les Green Fees payés, etc., ne sont pas remboursés.

5. Prix et conditions de paiement

5.1 Prix

Les prix des arrangements de voyage ressortent de notre brochure ou liste de prix, de notre site Internet, de la proposition de voyage et de la confirmation de voyage. Sauf indication contraire dans l'annonce ou dans la liste de prix, les prix des arrangements de voyage s'entendent par personne en chambre double, en francs suisses. Les prix des Green Fees, etc., ne sont pas compris dans les prix des arrangements et sont facturés séparément.

5.2 Paiement

Lors de la conclusion du contrat, un acompte de 30 % du prix total doit être versé.

Le solde du prix du voyage doit parvenir au point de réservation au plus tard 45 jours avant le départ.

Réservations à court terme : si vous réservez votre voyage moins de 46 jours avant le départ, des demandes de renseignements auprès des hôtels, etc., peuvent être nécessaires ; les éventuels frais de téléphone, de téléfax, de télex et de télégramme vous seront facturés. En cas de réservation à court terme, le montant total de la facture doit être payé lors de la conclusion du contrat.

Forfaits de mandat et frais de réservation : un forfait de mandat de CHF 80.- est facturé par dossier. Si vous souhaitez réserver un arrangement terrestre uniquement (sans transport aller et/ou retour depuis la Suisse), nous percevons des frais de réservation supplémentaires de CHF 100.- par personne, au maximum CHF 200.- par dossier.

Le non-paiement dans les délais de l'acompte ou du solde autorise Green Golf, après l'expiration infructueuse d'un bref délai supplémentaire, à refuser les prestations de voyage et à réclamer les frais d'annulation selon le chiffre 6.

S'il est prévisible, pour des voyages de groupe assortis d'un nombre minimal de participants, que ce nombre minimal ne sera pas atteint, Green Golf informera les participants environ 3 semaines avant la date de départ et, si possible, soumettra une proposition pour réaliser le voyage avec un supplément pour petit groupe.

Paiements par carte de crédit : nos prix sont des prix au comptant. Si vous payez par carte de crédit, le point de réservation est en droit de prélever un supplément approprié. Cela relève de l'appréciation du point de réservation, qui vous informe du montant de ce supplément. Si vous réservez directement auprès de Green Golf, un supplément de 2 % pour paiement par carte de crédit vous sera facturé.

Les documents de voyage vous seront remis ou envoyés après réception de votre paiement pour le montant total de la facture.

Parts de frais de votre point de réservation pour le conseil et les réservations : nous attirons votre attention sur le fait que votre point de réservation peut percevoir, en plus des prix mentionnés dans les documents de Green Golf, des parts de frais supplémentaires pour le conseil et la réservation.

6. Vous modifiez votre inscription, votre programme de voyage ou ne pouvez pas entreprendre le voyage (annulation)

6.1 Généralités

Si vous souhaitez modifier la réservation ou annuler le voyage, vous devez en informer votre point de réservation personnellement ou par lettre recommandée. Les documents de voyage déjà reçus doivent être restitués simultanément au point de réservation.

6.2 Frais de traitement

En cas de modification de réservation, telle que changement de destination, changement de nom, désignation d'un voyageur de remplacement, modification des dates de voyage, des prestations annexes réservées, des heures de départ, ou en cas d'annulation du voyage, des frais de traitement de CHF 100.- par personne et par dossier, au maximum CHF 200.-, sont perçus.

6.3 Frais d'annulation

Pour les arrangements avec vols aux tarifs spéciaux ou les « vols uniquement » aux tarifs spéciaux, veuillez également tenir compte du chiffre 6.3.6.

En cas de modifications, de changements de réservation ou d'annulations moins de 61 jours avant le début du voyage, les frais d'annulation suivants sont perçus en plus des frais de traitement selon le chiffre 6.2 :

60 à 31 jours avant le début du voyage : 20 % du prix du voyage
30 à 15 jours avant le début du voyage : 40 % du prix du voyage
14 à 8 jours avant le début du voyage : 90 % du prix du voyage
7 à 0 jours avant le début du voyage, non-présentation : 100 % du prix du voyage

6.3.2 Délais d'annulation particuliers pour les dates de départ du 10 décembre au 10 janvier

En cas de modifications, de changements de réservation ou d'annulations moins de 41 jours avant le début du voyage, les frais d'annulation suivants sont perçus en plus des frais de traitement selon le chiffre 6.2 :

40 à 31 jours avant le début du voyage : 50 % du prix du voyage
30 à 0 jours avant le début du voyage, non-présentation : 100 % du prix du voyage

6.3.3 Délais d'annulation particuliers pour l'Espagne et la Grèce

En cas de modifications, de changements de réservation ou d'annulations moins de 61 jours avant le début du voyage, les frais d'annulation suivants sont perçus en plus des frais de traitement selon le chiffre 6.2 :

60 à 40 jours avant le début du voyage : 20 % du prix du voyage
39 à 31 jours avant le début du voyage : 50 % du prix du voyage
30 à 26 jours avant le début du voyage : 90 % du prix du voyage
25 à 0 jours avant le début du voyage, non-présentation : 100 % du prix du voyage

6.3.4 Voyages de groupe

En cas de modifications, de changements de réservation ou d'annulations moins de 61 jours avant le début du voyage, les frais d'annulation suivants sont perçus en plus des frais de traitement selon le chiffre 6.2 :

60 à 40 jours avant le début du voyage : 60 % du prix du voyage
39 à 15 jours avant le début du voyage : 90 % du prix du voyage

14 à 0 jours avant le début du voyage, non-présentation : 100 % du prix du voyage

6.3.5 Modification ou annulation des heures de départ

Les Green Fees ne peuvent pas être remboursés.

6.3.6 Arrangements avec billets d'avion aux tarifs spéciaux, « vol uniquement » aux tarifs spéciaux

Les billets d'avion aux tarifs spéciaux sont soumis à des conditions d'annulation strictes ; en règle générale, les annulations et les changements de réservation ne sont pas possibles. Les compagnies aériennes facturent les billets d'avion aux tarifs spéciaux au plein prix. Ce prix vous sera refacturé intégralement en cas de modification, de changement de réservation ou d'annulation, aussi bien pour les arrangements que pour les « vols uniquement ».

Si votre billet d'avion est soumis à ces conditions particulières d'annulation, cela est indiqué dans l'offre ou dans la facture/confirmation par la mention « tarif spécial ». Pour les autres prestations de voyage, les conditions d'annulation selon les chiffres 6.3.1 à 6.3.5 s'appliquent.

Les frais d'annulation divergents figurent dans l'annonce du programme concerné.

La date déterminante pour le calcul de l'annulation ou de la modification est la réception de votre déclaration par le point de réservation ; si cette date tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, le jour ouvrable suivant est déterminant. Cela vaut également pour les communications par e-mail, fax ou autre voie électronique.

7. Modifications des annonces de brochure, modifications de prix et modifications dans le domaine du transport

7.1 Modifications avant la conclusion du contrat

Green Golf se réserve expressément le droit de modifier, avant votre réservation, les indications figurant dans les brochures, les descriptions de prestations, les prix, etc., dans les brochures, listes de prix, sites Internet, etc. Si tel est le cas, votre point de réservation vous en informera avant la conclusion du contrat.

7.2 Modifications de prix après la conclusion du contrat

Des augmentations de prix peuvent résulter :
- de l'augmentation ultérieure des frais de transport, y compris les suppléments carburant ;
- de taxes ou redevances nouvellement introduites ou augmentées, par exemple taxes d'aéroport, redevances d'atterrissage, taxes d'embarquement et de débarquement, introduction ou augmentation d'impôts et de redevances étatiques, augmentations de prix imposées par l'État, etc. ;
- de variations des taux de change.

Si les coûts de ces prestations de voyage augmentent, ils peuvent vous être récupérés. Le prix du voyage augmente en conséquence. L'augmentation de prix peut intervenir au plus tard 3 semaines avant le début du voyage. Si l'augmentation de prix dépasse 10 %, vous disposez des droits mentionnés au chiffre 7.4.

7.3 Modifications des prestations et du programme, modifications dans le domaine du transport après votre réservation et avant le début du voyage

Green Golf se réserve également le droit, dans votre intérêt, de modifier le programme de voyage ou certaines prestations convenues (par exemple hébergement, type de transport, moyen de transport, compagnies aériennes, horaires de vol, heures de départ, etc.) lorsque des cas de force majeure, des circonstances imprévisibles ou inévitables, des conditions météorologiques, des mesures administratives, des grèves, etc., l'exigent. Green Golf s'efforce de vous proposer des prestations de remplacement équivalentes. Green Golf vous informe aussi rapidement que possible de ces modifications et de leurs effets sur le prix.

7.4 Vos droits en cas d'augmentation du prix du voyage ou de modifications du programme ou du transport après la conclusion du contrat

Si la modification du programme ou d'une prestation convenue entraîne une modification importante d'un point essentiel du contrat, ou si l'augmentation du prix dépasse 10 %, vous disposez des droits suivants :

- Vous pouvez accepter la modification du contrat ;
- Vous pouvez vous départir du contrat par écrit dans les 5 jours suivant la réception de notre communication et le prix du voyage déjà payé vous sera remboursé sans délai ;
- Vous pouvez nous communiquer par écrit, dans les 5 jours suivant la réception de notre communication, que vous souhaitez participer à un voyage de remplacement équivalent proposé par nous. Nous nous efforçons de vous en proposer un.

Si vous ne nous adressez aucune communication selon les lettres b) ou c), vous acceptez l'augmentation de prix, la modification du programme ou la modification de certaines prestations convenues. Le délai de 5 jours est respecté si vous remettez votre communication à la Poste suisse le 5e jour. Cette règle ne s'applique pas aux tarifs spéciaux.

8. Annulation du voyage par Green Golf

8.1 Nombre minimal de participants

Un nombre minimal de participants s'applique à certains voyages ; il figure dans l'annonce du voyage concerné. Si le nombre minimal de participants n'est pas atteint, Green Golf peut annuler le voyage au plus tard 3 semaines avant le début du voyage. Pour les voyages de groupe, le délai est de 60 jours.

8.2 Événements imprévisibles, force majeure, grèves

Si des événements imprévisibles ou inévitables, des cas de force majeure (par exemple catastrophes naturelles, épidémies, troubles, des mesures administratives de toute nature, de mauvaises conditions météorologiques,

des grèves, etc., rendent le voyage considérablement plus difficile, le mettent en danger ou le rendent impossible, Green Golf peut annuler le voyage.

Pour décider si un voyage peut être réalisé ou non, nous tenons compte des recommandations du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) ainsi que de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et examinons s'il existe une mise en danger concrète du voyage ou des participants. En cas de danger concret existant ou de possible danger concret futur, nous nous réservons le droit d'annuler le voyage.

9. Modifications du programme, défaillances de prestations pendant le voyage, interruption du voyage

En cas d'événements imprévisibles ou évitables, de force majeure (par exemple catastrophes naturelles, épidémies, troubles), de mauvaises conditions météorologiques, de mesures administratives, de grèves, etc., Green Golf peut modifier le programme ou certaines prestations (par exemple les heures de départ) ou interrompre le voyage. Si la remédiation entraîne des coûts excessifs ou un effort disproportionné pour Green Golf, Green Golf peut la refuser. Les éventuels frais supplémentaires sont à la charge du voyageur.

Si des modifications du programme et des prestations ou des défaillances de prestations sont causées par un cas de force majeure, Green Golf peut refuser la remédiation. Les éventuels frais supplémentaires sont à la charge du voyageur.

10. Prestations non utilisées, interruption du voyage par vous

Si vous n'utilisez pas certaines prestations de voyage ou si vous interrompez le voyage, le prix des prestations non utilisées ou de l'arrangement de voyage ne peut pas vous être remboursé. Cela concerne en particulier également les Green Fees.

Les éventuels frais, par exemple pour le transport de retour, etc., sont à votre charge. À cet égard, veuillez également prendre en considération la possibilité de conclure une assurance dite de frais de retour supplémentaire, qui n'est pas comprise dans le prix du voyage. Votre point de réservation vous renseignera sur demande.

11. Interruption du voyage par Green Golf en raison de votre comportement

Green Golf est en droit de refuser certaines prestations de voyage ou d'interrompre le voyage si vous donnez un motif légitime de le faire. Les prestations non fournies ne sont pas remboursées.

12. Si vous avez une réclamation

12.1 Réclamation, délai de réclamation et demande de remédiation

Si le voyage ne correspond pas à la convention contractuelle ou si vous subissez un dommage, vous êtes tenu de signaler immédiatement, c'est-à-dire si possible le jour même, ce défaut ou ce dommage à la représentation locale de Green Golf ou au prestataire et d'exiger une remédiation gratuite.

Si aucune remédiation n'est apportée dans un délai approprié au voyage ou si la remédiation est insuffisante, faites confirmer par écrit les défauts signalés ou le dommage ainsi que l'absence de remédiation par la représentation locale de Green Golf ou par le prestataire.

Ces personnes ne sont pas autorisées à reconnaître des prétentions en dommages-intérêts ou similaires au nom de Green Golf. Si, contrairement aux attentes, vous ne parvenez à joindre ni la représentation locale de Green Golf ni le prestataire, veuillez vous adresser directement à nous. Les informations nécessaires vous seront remises avec les documents de voyage.

12.2 Comment faire valoir votre prétention auprès de Green Golf

Si vous souhaitez faire valoir auprès de Green Golf des défauts, remboursements, prétentions en dommages-intérêts, etc., vous devez soumettre votre réclamation par écrit à Green Golf dans le mois qui suit la fin contractuelle du voyage. La confirmation de la représentation locale de Green Golf ou du prestataire ainsi que les éventuels moyens de preuve doivent être joints à votre réclamation.

12.3 Péremption de vos prétentions

Si vous ne signalez pas les défauts ou le dommage selon les chiffres 12.1 et 12.2, vous perdez et êtes déchu de tous vos droits. Il en va de même si vous ne faites pas valoir votre prétention par écrit auprès de nous dans le mois qui suit la fin contractuelle du voyage. La réglementation relative aux bagages aériens selon le chiffre 12.5 demeure réservée.

12.5 Bagages aériens

Les dommages aux bagages aériens ou leur livraison retardée doivent être annoncés immédiatement sur place à la compagnie aérienne compétente au moyen d'une déclaration de dommage (P.I.R.). Les compagnies aériennes refusent en règle générale toute prétention en dommages-intérêts lorsqu'aucune déclaration de dommage n'a été établie ou lorsque celle-ci a été établie tardivement.

Si les dommages aux bagages ne sont pas annoncés dans les 7 jours suivant leur réception, ou si les dommages résultant d'une livraison retardée des bagages ne sont pas annoncés dans les 21 jours après que les bagages ont été mis à disposition, vous perdez tous vos droits.

13. Responsabilité de Green Golf

13.1 Généralités

Dans le cadre des dispositions ci-après, Green Golf vous indemnise de la valeur des prestations convenues mais non fournies ou mal fournies, de vos dépenses supplémentaires ou du dommage subi, pour autant que Green Golf n'ait pas été en mesure de fournir sur place une prestation de remplacement équivalente.

13.2 Limitations et exclusions de responsabilité

Conventions internationales et lois nationales : si des conventions internationales, des lois fondées sur des conventions internationales ou des lois nationales prévoient des limitations ou exclusions de l'indemnisation en cas de dommages résultant de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du contrat, Green Golf ne répond que dans le cadre de ces conventions et lois. De telles conventions internationales, lois fondées sur des conventions internationales et lois nationales avec limitations et exclusions de responsabilité existent notamment dans le domaine des transports, par exemple dans le transport aérien, la navigation en haute mer et le transport ferroviaire.

Exclusions de responsabilité : Green Golf ne répond pas envers vous lorsque l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable aux causes suivantes :

- des manquements de votre part avant ou pendant le voyage ;
- des manquements imprévisibles ou évitables d'un tiers qui n'est pas impliqué dans l'exécution de la prestation contractuellement convenue ;
- un cas de force majeure ou un événement que Green Golf, l'intermédiaire ou le prestataire ne pouvait pas prévoir ou éviter malgré toute la diligence requise. Dans ces cas, toute obligation de Green Golf de verser des dommages-intérêts est exclue.

13.3 Dommages corporels

Green Golf répond des dommages corporels dans le cadre des présentes conditions générales contractuelles et de voyage, des conventions internationales applicables, des lois fondées sur des conventions internationales et des lois nationales.

13.4 Autres dommages (dommages matériels et patrimoniaux, etc.)

Pour les autres dommages, tels que dommages matériels et patrimoniaux, etc., la responsabilité de Green Golf est limitée au maximum au double du prix du voyage par personne et par voyageur, sauf si le dommage a été causé intentionnellement ou par négligence grave. Demeurent réservés les présentes conditions générales contractuelles et de voyage ainsi que les conventions internationales applicables, les lois fondées sur des conventions internationales et les lois nationales prévoyant des limites de responsabilité plus basses ou des exclusions de responsabilité. Green Golf n'assume aucune responsabilité pour la perte de jouissance des vacances, les dommages de frustration, etc.

13.5 Objets de valeur, argent liquide, bijoux, cartes de crédit, etc.

Nous attirons expressément votre attention sur le fait que vous êtes vous-même responsable de la garde sûre des objets de valeur, de l'argent liquide, des bijoux, des cartes de crédit, des équipements photo et vidéo, des moyens de communication, etc. Dans les hôtels, les objets de valeur, etc., doivent être conservés dans le coffre-fort. Vous ne devez en aucun cas laisser ces objets sans surveillance dans un véhicule non gardé, sur le terrain de golf ou ailleurs. En cas de vol, de perte, de détérioration ou d'utilisation abusive de chèques et cartes de crédit, d'argent, de moyens de communication, etc., disparus, nous ne répondons pas.

13.6 Horaires des cars, trains, avions et bateaux, etc.

Même avec une organisation de voyage soignée, nous ne pouvons pas garantir le respect de ces horaires. Des retards peuvent survenir notamment en raison d'un trafic important, d'embouteillages, d'accidents, de la surcharge des aéroports, de déviations, de retards dans les formalités frontalières, etc. Dans tous ces cas, nous ne répondons pas. Nous vous recommandons instamment de tenir compte d'éventuels retards dans la planification de votre voyage.

13.7 Manifestations pendant le voyage

En dehors du programme de voyage convenu, des manifestations ou excursions locales peuvent éventuellement être réservées pendant le voyage. Il relève de votre propre responsabilité de décider si vous participez à de telles manifestations ou excursions. Ces manifestations et excursions sont organisées par des entreprises tierces (prestations de tiers). Green Golf n'est pas votre partie contractante et ne répond en aucun cas.

13.8 Responsabilité extracontractuelle

La responsabilité extracontractuelle est régie par les conventions internationales applicables, les lois fondées sur des conventions internationales et les lois nationales. Pour les autres dommages, c'est-à-dire les dommages qui ne sont pas des dommages corporels, la responsabilité est dans tous les cas limitée au double du prix du voyage par personne et par voyageur, pour autant que des conventions internationales, des lois fondées sur des conventions internationales, des lois nationales ou les présentes conditions générales contractuelles et de voyage ne prévoient pas des limites de responsabilité plus basses ou des exclusions de responsabilité.

13.9 Prescription

Toutes les prétentions se prescrivent dans l'année qui suit la fin contractuelle du voyage. Demeurent réservés les délais de prescription plus courts prévus par les conventions internationales applicables, les lois fondées sur des conventions internationales ou les lois nationales, ainsi que les délais de prescription plus longs qui ne peuvent pas être modifiés contractuellement. Pour les bagages aériens, voir le chiffre 12.5.

14. Assurances

La responsabilité des entreprises de voyage, de transport et d'aviation est limitée. Green Golf vous recommande donc de prévoir une couverture d'assurance complémentaire, par exemple assurance bagages, assurance frais d'annulation, assurance accident de voyage et maladie de voyage, assurance frais de retour supplémentaire, etc.

15. Prescriptions d'entrée, de visa et de santé

Les indications relatives au transport et aux prescriptions d'entrée figurent dans l'annonce du voyage. Ces indications valent pour les citoyens suisses et les citoyens du Liechtenstein. Les citoyens d'autres États sont priés d'indiquer leur nationalité lors de la réservation afin que le point de réservation puisse les informer des prescriptions correspondantes. Le point de réservation part du principe qu'il n'existe pas de particularités telles que double nationalité, apatridie, etc.

États Schengen : si vous êtes citoyen d'un État Schengen et que vous entrez d'un État Schengen dans un autre État Schengen, aucun contrôle systématique des documents d'identité n'est effectué. Vous devez néanmoins pouvoir vous identifier à tout moment au moyen du document d'identité prescrit. Cela signifie que vous devez toujours porter sur vous le document d'identité prescrit.

Lorsque des documents de voyage doivent être établis ou prolongés, ou lorsque des visas doivent être obtenus, vous en êtes vous-même responsable. Si un document de voyage ne peut pas être obtenu ou s'il est délivré trop tard et que vous devez annuler le voyage, les conditions d'annulation s'appliquent. Les demandes de visa, etc., doivent toujours être remplies intégralement. Les prénoms et noms de famille doivent être indiqués tels qu'ils figurent dans le document d'identité utilisé.

Les voyageurs sont eux-mêmes responsables du respect des prescriptions d'entrée, de santé et de devises. Avant le départ, vérifiez que vous portez sur vous tous les documents nécessaires.

Green Golf attire votre attention sur le fait qu'en cas de refus d'entrée, vous devez prendre en charge les frais de retour. Green Golf attire également expressément votre attention sur les conséquences légales de l'importation de marchandises interdites ou d'autres importations prohibées.

16. Inscription auprès des autorités

Selon la destination, vous devez vous enregistrer en temps utile avant le départ auprès d'une autorité étrangère (par exemple États-Unis : Electronic System for Travel Authorization, ESTA). L'entrée n'est possible que si vous

avez obtenu l'autorisation d'entrée. Votre point de réservation vous indique cette procédure, mais vous êtes vous-même responsable de l'inscription. Si l'entrée vous est refusée ou est refusée aux personnes voyageant avec vous, ou si aucune autorisation d'entrée n'est délivrée, les prestations non utilisées ne peuvent pas vous être remboursées. De telles inscriptions de voyage peuvent être payantes. Ces frais sont à votre charge.

Il est en outre possible que vous deviez remplir d'autres formulaires pour l'entrée dans le pays de destination à l'aéroport de départ ou pendant le vol. Ceux-ci sont transmis aux autorités compétentes (par exemple États-Unis : Advance Passenger Information System). De nombreuses compagnies aériennes mettent les formulaires correspondants à disposition sur leurs sites Internet afin qu'ils puissent être remplis à l'avance.

17. Dispositions relatives aux bagages

Votre point de réservation vous informera des dispositions générales relatives aux bagages, ou vous trouverez ces informations dans les documents de voyage. Certaines compagnies aériennes exigent des frais supplémentaires pour les bagages de voyage, qui ne sont pas compris dans le prix du voyage. Des frais supplémentaires peuvent également s'appliquer aux sacs de golf, excédents de bagages, planches de surf, etc. Dans certaines circonstances, ces bagages ne sont transportés que sur inscription préalable. Vous êtes vous-même responsable de cette inscription.

18. Garantie

Green Golf (Jet Reisen AG) participe au Fonds de garantie de la branche suisse du voyage et vous garantit la sécurisation des montants versés en lien avec le voyage à forfait que vous avez réservé. La brochure « Garantie à l'aller comme au retour », que vous pouvez obtenir auprès de nous ou auprès de votre agence de voyages affiliée au Fonds de garantie, fournit des renseignements détaillés.

19. Ombudsman

Avant une procédure judiciaire, vous devriez vous adresser à l'Ombudsman indépendant de la branche suisse du voyage. L'Ombudsman s'efforce de trouver un accord équilibré et équilibré pour tout type de problème entre vous et Green Golf ou l'agence de voyages auprès de laquelle vous avez réservé le voyage.

L'adresse de l'Ombudsman est la suivante : Ombudsman de la branche suisse du voyage Case postale 8048 Zurich

20. Protection des données

20.1 Vos données

Votre point de réservation et Green Golf ont besoin de différentes données vous concernant ainsi que concernant les personnes voyageant avec vous (par exemple prénom et nom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, etc.) afin d'exécuter correctement le contrat. Votre point de réservation suisse et nous-mêmes sommes soumis à la loi suisse sur la protection des données. Nous sommes tenus de conserver vos données en toute sécurité et les stockons en Suisse.

20.2 Transmission aux prestataires et aux autorités

Dans la mesure nécessaire à l'exécution du contrat, Green Golf transmettra vos données aux prestataires. Ceux-ci peuvent se trouver à l'étranger, où la protection des données peut ne pas correspondre au standard suisse.

Tant nous que les prestataires pouvons être tenus, en vertu de dispositions légales ou d'ordres administratifs, de transmettre des données vous concernant à des autorités suisses ou étrangères. Cela concerne notamment, mais pas exclusivement, les voyages aériens vers les États-Unis (Advance Passenger Information System, APIS, ou programme TSA Secure Flight) ou les entreprises d'hébergement.

20.3 Données personnelles sensibles et profil de la personnalité

Selon les prestations réservées, il peut arriver que nous devions collecter des données personnelles sensibles. Ainsi, un souhait alimentaire peut, dans certaines circonstances, permettre de déduire une appartenance religieuse. En règle générale, de telles données sont transmises aux prestataires pour l'exécution correcte du contrat ou, dans certaines circonstances, communiquées à des services étatiques en raison d'obligations légales ou d'ordres administratifs. En nous communiquant de telles informations, vous nous autorisez expressément à utiliser ces informations, y compris celles des personnes voyageant avec vous, conformément à la présente disposition.

Profil de la personnalité : selon la nature et l'étendue des données disponibles, un profil dit de la personnalité peut exister. En réservant un voyage auprès de Green Golf, vous et les personnes voyageant avec vous accordez expressément à Green Golf le droit de traiter les données dans le cadre de la présente déclaration de protection des données et des conditions générales de Green Golf.

20.4 Informations sur nos offres et programmes

Nous nous permettons à l'avenir de vous informer de nos programmes et voyages. Vous avez à tout moment la possibilité de vous désabonner de ce service sur www.greengolf.ch.

20.5 Exercice de droits

Nous nous réservons le droit de transmettre vos données aux autorités et à des tiers afin de faire valoir nos intérêts légitimes. Il en va de même en cas de soupçon d'infraction pénale.

20.6 Questions relatives à la protection des données

Si vous avez des questions relatives à la protection des données, si vous souhaitez consulter les données vous concernant que nous avons enregistrées ou si vous souhaitez vous désabonner de notre service d'information, veuillez vous adresser à Green Golf, Klosterstrasse 15, 6003 Lucerne.

21. Droit applicable et for

Le droit suisse est applicable aux relations juridiques entre vous et Green Golf.

La nullité de certaines dispositions du contrat de voyage n'entraîne pas la nullité de l'ensemble du contrat.

Pour les actions contre Green Golf, le for exclusif convenu est Lucerne, Suisse.

Green Golf Reisen AG
Klosterstrasse 15
6003 Lucerne
E-mail : info@greengolf.ch
Téléphone : 041 248 50 33